PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 28 JUIN 2024

Étaient présents :

Monsieur	RUDEAUX	Président du C.A. (MEDEF) – SAS SFM – SERVICE FINITION
Madame	ALEXANDRE	Secrétaire du C.A.(MEDEF) – EI ALEXANDRE-CAILLAUD – ALLIANZ
Monsieur	BRUERE	Vice-Président du C.A. - C.F.E./C.G.C. – AUCHAN
Monsieur	MATHIAS	Administrateur du C.A. (MEDEF) - HUMANDO
Monsieur	MARSAIS	Trésorier Sal. C.F.T.C. – LEROY MERLIN

Membres consultatifs & invités :

Monsieur	CARVALHO	Directeur de l'AISMT36
Monsieur	TERRASSIER	Commissaire aux comptes COGEP AUDIT
Monsieur	FOULATIER	Expert-comptable BSR & Associés
Madame	BAYON	Assistante de direction AISMT36/secrétaire de séance
Docteur	SAUSSET	Médecin du travail AISMT36
Docteur	MEGY-MICHOUX	Médecin du travail AISMT36
Madame	BERTHELOT	Responsable du pôle IPRP/Ergonome/Psychologue du travail AISMT36

Étaient excusés :

Monsieur	JARDAT	Administrateur du C.A. (U2P) – TAXI ALAIN
Monsieur	GIEN	Administrateur Sal. F.O. - UGECAM
Madame	DEFORGE	Administrateur Sal. C.F.D.T. – AIDAPHI SIE
Madame	CHAULET Nadine	Administrateur du C.A. (CPME) – SARL ROBINAT BROUILLARD

L'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en Milieu du Travail s'est tenue le vendredi 28 juin 2024, Salle de réunion n°300, ***Chambre Départementale d'Agriculture de l'Indre, 24 rue des Ingrains 36000 CHATEAUROUX,*** sous la présidence de Mr Jean-François RUDEAUX, Président de l'A.I.S.M.T.36

La séance de l'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte à 10 heures 05 par le Président J.F. RUDEAUX
Mr RUDEAUX demande l'approbation du P.V. de la réunion du 23/06/2023
Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mr RUDEAUX : L'année 2023 a été marquée par plusieurs sujets importants pour le Service.
La mise en place de la Certification. Celle-ci va être un objectif majeur pour 2024-2025
La Direction ainsi que l'ensemble du personnel de l'AISMT36, sont fortement mobilisés et pour cela je tiens à les remercier.
Un autre "chantier", et non des moindres : Nous manquons cruellement de médecins du travail alors que la réforme des Services de Santé au Travail est synonyme d'exigences supplémentaires (nouvelles visites médicales, mi-carrière, fin de carrière, prévention primaire, prévention désinsertion professionnelle, etc). Ces exigences sont légitimes et le Service s'engage pleinement pour mener à bien toutes missions à destination de nos adhérents et de leurs salariés. Preuve de notre engagement, nous avons eu l'opportunité cette année, de recruter deux nouveaux médecins collaborateurs.
Pour ce qui est de l'année 2024, les plannings étant bien chargés et les sujets sont nombreux (offre socle, RGPD, etc), pour faire face à ces nouveaux enjeux d'évolution et mutation, je renouvelle ma confiance en cette équipe et ne doute pas de la mobilisation de l'ensemble du Service.

L'ordre du jour est abordé.

Ordre du jour :
Rapport moral et médical 2023
Rapport financier 2023
Validation des cotisations 2024
Vote des résolutions
RESOLUTION N° 1 – Rapport moral / médical 2023
RESOLUTION N° 2 – Rapport financier 2023
Questions diverses

1°) – RAPPORT MORAL ET MEDICAL

Evolution des Services de Santé au Travail avec la nouvelle loi du 2 Août 2021 :

- ✓ Mise en place de l'offre socle du service ;
- ✓ Une approche globale de la santé des travailleurs (rapprochement entre la santé publique et la santé au travail) ;
- ✓ Un renforcement sur la prévention primaire
- ✓ Une nouvelle offre à destination des indépendants
- ✓ La Certification
- ✓ Mise en place d'un passeport Prévention qui assure le suivi des formations en santé et sécurité au travail

L'offre socle repose sur trois axes :

1. Prévention des risques professionnels
   a. Réalisation et mises à jour des Fiches d'Entreprises
   b. Accompagnement à la rédaction du DUERP
   c. Etudes des postes de travail
   d. Evaluation des expositions aux risques
   e. Sensibilisations
   f. Participation aux sessions de vaccinations
   g. Participation aux réunions institutionnelles des entreprises
2. Le suivi individuel des salariés
   a. Toutes visites, avec l'apparition de nouvelles visites (mi-carrière, fin d'exposition, etc)
3. La prévention de la désinsertion professionnelle
   a. Repérage et accompagnement des salariés à risques de désinsertion professionnelle
   b. Participation à la mise en place d'essai encadré, de convention de rééducation en entreprise, de projet de transition professionnelle
   c. Entretiens avec une assistante sociale
   d. Participations aux RV de liaison

L'offre spécifique :
Une offre proposée en forme de package. Dans cette offre, le travailleur indépendant à 1 visite médicale, 1 intervention du pôle IPRP et 1 consultation avec notre Psychologue du travail si besoin.

La Certification :
Le législateur a souhaité que l'ensemble des Services de Santé au Travail passe une Certification qui validera leurs capacités à exercer.
Elle est basée sur trois niveaux :

- L'engagement - cartographie des processus ; écritures de nos procédures et modes opératoires
- La maîtrise - indicateur de suivi
- La conformité – Procédures et indicateurs conformes à la réalité

La Société AFNOR sera notre auditeur.

Tous les SPSTI devront avoir obtenu le niveau 3 de la certification au 1er mai 2030

NOS EQUIPES

7 médecins du travail, représentant 5,90 ETP
2 médecins du travail collaborateur, représentant 2 ETP
- Ces médecins collaborateurs suivent une formation sur quatre ans en alternance, pour obtenir leur diplôme de médecin du travail.

9 infirmiers en santé travail et 1 en formation, représentant 9 ETP
8 assistantes techniques santé travail, représentant 7,60 ETP
5 secrétaires médicales, représentant 5 ETP
4 intervenants en prévention des risques professionnels, représentant 4 ETP
9 fonctions supports et Expert, représentant 8,80 ETP

Dont 4 experts (assistante sociale ; médecin du travail/psychologue du travail ; infirmière/addictologue ; diététicienne)

Nos adhérents :

Effectifs déclarés au 1er janvier 2023 : 44244
Effectifs déclarés au 1er janvier 2024 : 44090

3887 établissements déclarés dont 23,32 % de moins de 10 salariés

Adhésions nouvelles ou Réinscriptions : 266 Etablissements pour 2473 salariés
Radiations : 375 Etablissements pour 2061 salariés

De 1 à 10 salariés : 3091 Ets pour 10281 salariés
De 11 à 49 salariés : 622 Ets pour 14064 salariés
De 50 à 99 salariés : 108 Ets pour 7070 salariés
De 100 à 299 salariés : 59 Ets pour 8716 salariés
+300 salariés : 7 Ets pour 3959 salariés

Il incombe à l'employeur de déclarer annuellement ses effectifs et de signaler les risques encourus par ses salariés. Cette déclaration détermine la nature du suivi médical à mettre en place.

Activité des équipes Santé Travail :

En 2023, nous avons enregistré 23 386 visites, dont 11 617 visites pour les médecins et 11 769 visites pour les infirmiers.
Nous pourrons noter 412 inaptitudes dont 14,57 % concernant le secteur du « commerce de détail »

Conclusions professionnelles
3807 avis d'aptitude
473 absences non excusées

Types d'examens dans nos locaux
17701 Tests de vision
6227 Examens d'audiométrie
6217 Tests urinaires

413 examens prescrits et orientés vers d'autres médecins spécialistes.

Les médecins du travail et les infirmiers jouent un rôle actif sur le lieu de travail. Ils aimeraient être davantage présents en entreprise, car cela fait partie de leurs fonctions. Cependant, en raison de la charge de travail et du nombre élevé de visites à effectuer, les interventions en milieu de travail sont parfois mises de côté pour prioriser les examens médicaux.

- Elaboration et diffusion de documents d'information et de prévention
- Etudes de postes
- Elaboration de la fiche d'entreprise
- Appréhension des conditions de travail des salariés et aide à la rédaction du Document Unique
- Aide à l'évaluation des risque professionnels

Mise en place des « Jeudis Prévention ».
La 1ère session a eu lieu le 06 avril 2023
1 thématiques abordées en 2023 :
- Sensibilisation au travail sur écran
- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Risques psychosociaux
- Risque chimique

59 entreprises ont participé, représentées par 65 participants.

Conseillères et consultantes spécialisées :
30 consultations réalisées par le Dr Anny GAULTIER, médecin du travail et psychologue du travail
204 R.V. pour notre assistante sociale, Mme Fatma SERRAF
36 rencontres en addictologie pour Mme Vanessa DESCOUT, infirmière et addictologue

BILAN DE L'ACTIVITE DES IPRP

Le pôle des IPRP a accueilli en début d'année 2023, une nouvelle collaboratrice Mme Valérie LE GALL Ergonome et référente en risques chimiques.
Les bureaux du pôle des IPRP ont été entièrement réaménagés et agrandis, offrant ainsi un espace de travail amélioré.

Nous sommes une équipe de quatre experts en risques professionnels, chacun ayant sa propre spécialité. Nous bénéficions du soutien d'une assistante technique dédiée à notre pôle « prévention », qui collabore étroitement avec nous sur les interventions et les sensibilisations. De plus, elle apporte son soutien aux équipes médicales pour les fiches d'entreprises.

En 2023, 240 interventions ont été réalisées et 97 actions d'information ou de sensibilisation (en entreprise ou à l'AISMT36)

Actions menées en 2023
Ergonomie : 60 études dont 14 dans le domaine du « maintien dans l'emploi »
6 interventions sur la thématique des Risques Psychosociaux
Métrologie : 9 études réalisées
Risques chimiques : 15 études effectuées
Risques Généraux : 149 interventions dont 43 fiches d'entreprises réalisées par le pôle IPRP et 9 accompagnements dans le cadre du DUER.

Le suivi des interventions
Six mois après l'étude, nous prenons contact avec l'entreprise pour faire un point sur les recommandations ou pour fournir d'autres conseils si nécessaire.
58 suivis
350 salariés impactés

Informations et sensibilisations
En entreprise pour 11 Etablissements et 205 salariés sensibilisés :
- Travail sur écran
- Troubles Musculosquelettiques
- Bruit
- Télétravail

A l'AISMT36 : « Jeudis Prévention » sur plusieurs thématiques :

- Travail sur écran
- DUERP
- Risques Psycho Sociaux
- Risques Chimiques

Participation au Salon « SANTE ET PREVENTION » organisé par Châteauroux Métropole les 10 et 11 mars 2023 en collaboration avec le Dr Anny GAULTIER.
Un bilan plutôt positif avec une centaine de visites sur le stand pour échanger autour de nos missions et rencontrer de nouveaux partenaires.

Groupes de travail :

- Projet de service
- Amélioration continue
- Groupes de travail internes (jeudis prévention, etc)
- Groupes de travail départementaux et régionaux
- En tout, 357 réunions réalisées en 2023

2°) – RAPPORT FINANCIER

Celui-ci est présenté par Mr FOULATIER sous forme imagé :

Au 31 décembre 2023 :

Total des produits d'exploitation : 4 385 859 €
Total des charges d'exploitation : 3 348 055 €
Produits financiers : 47 199 €
Trésorerie : 2 656 587 €
Résultat de l'exercice après impôts : 69 756 €

Frais généraux : 558 824 € contre 522 803 € en 2022
Achat de consommables +9,1 %, loyers crédits baux -10,7%, location charges locatives +7,3%, entretien et réparations -12,8%, primes d'assurance +5,3%, personnel extérieur 19 830 € (personnels intérimaires), intermédiaire et honoraires +64,1%, informations et communications +2,4%, déplacements et réception +16,2%, frais postaux et télécom -19%, frais bancaires +9,2%, autres services extérieurs +8,3%
Impôts et taxes : 88 562 € contre 109 409 € en 2022 (Baisse du coût de la formation (-19,1%))
Masse salariale : 2 307 929 € contre 1 984 609 € en 2022
Transfert de charges : 28 551 € contre 41 244 € en 2022
Reprises sur provision : 24 147 € contre 44 468 € en 2022 (provision en 2022 pour changement de la poudre du bâtiment)

Monsieur CARVALHO demande à l'assistance s'il y a des questions.
Aucune question n'est posée.

Mr CARVALHO donne la parole à Monsieur TERRASSIER, Commissaire aux Comptes.

•Monsieur TERRASSIER, en exécution de la mission qui lui a été confiée et en application des statuts de l'association, présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

« *Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.I.S.M.T.36 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et*

principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que le la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice »

Il n'y a aucune observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L612-5 du code de commerce. »

Monsieur CARVALHO demande s'il y a des questions.
Aucune question n'est posée.

3°) LES COTISATIONS 2024

- Commerces 1 à 10 salariés : 88,01 €
- F.P., Industrie, Intérimaires : 88,01 €
- Salariés isolés : 115,00 €
- Travailleurs indépendants : 115,00 €
- Cotisation spécifiques : 140,00 €

L'assemblée générale approuve les cotisations 2024 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 1 :
L'assemblée générale, après lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2023. Elle donne quitus aux administrateurs : « contres » : 0 - « abstentions » : 0

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 2 :
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées : « contres » : 0 - « abstentions » : 0

L'assemblée générale approuve les termes du rapport moral & médical 2023 à l'unanimité des membres présents ou représentés.
L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 après lecture du rapport du commissaire aux comptes et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration de l'AISMT36, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur CARVALHO demande s'il y a des questions.

Monsieur RUDEAUX remercie les membres présents pour leurs participations.
L'Ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures 05.

La Secrétaire,
Mme C. ALEXANDRE

Le Président,
Mr J.F. RUDEAUX